

## Je vis en Belgique depuis 10 ans. A quelles conditions puis-je devenir Belge?

Mise à jour : Mercredi 14 février 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

**Oui.** Si vous répondez aux conditions:

1. Vous avez un **séjour légal ininterrompu** de minimum **10 ans** et vous avez un titre de séjour illimité au moment de la demande. Vous trouvez plus d'infos dans la fiche: [Je vis en Belgique depuis 10 ans. Quelles sont les conditions de séjour pour devenir Belge?](#)
2. Vous connaissez une des 3 **langues nationales**: le français, le néerlandais ou l'allemand  
Vous avez :
  - obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, supérieur ou universitaire en Belgique ;
  - ou suivi une formation professionnelle d'au moins 400 heures;
  - ou suivi un cours d'intégration avec niveau A2;
  - ou réussi un test linguistique chez '[Travailler pour](#)' (avant: SELOR), ou un des Offices régionaux de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB).

La connaissance linguistique comprend **2 volets**: la connaissance **orale** et la connaissance **écrite**.

En mars 2023, la Cour Constitutionnelle a décidé que **la loi est discriminatoire pour les personnes analphabètes** et qu'elle doit être modifiée.

En attendant, les personnes analphabètes peuvent obtenir la nationalité belge, si elles prouvent:

- une connaissance **orale** d'une des langues nationales (niveau A2);
- qu'elles ne **peuvent pas** obtenir le niveau A2 à l'**écrit**, par exemple grâce à une attestation de suivi d'un cours d'alphabétisation.

3. Vous êtes bien **intégré** en Belgique.  
Etre bien intégré ne signifie pas la même chose que d'avoir suivi un cours d'intégration. Si vous prouvez que vous **participez à la vie sociale et culturelle** en Belgique, vous remplissez la condition. Par exemple:
  - vous êtes membre de club sportif;
  - vous suivez des cours du soir;
  - vous êtes bénévole dans l'école de vos enfants;
  - vous entretenez un bon contact avec vos voisins et collègues;
  - etc.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### Les références légales

[Article 12bis 5° du Code de la nationalité belge](#)

[Article 1 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013](#)

### Les documents types

[Tableau de synthèse : Conditions pour obtenir la nationalité belge](#)

Schéma explicatif: La nationalité belge. Procédure d'acquisition par déclaration à partir de 18 ans, édité par Cultures et Santé et Objectif, sans date

